

Suite à la décision du Chef de l'Etat de ré-ouvrir les établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, notamment pour les écoles maternelles et primaires, les responsables de l'Education nationale et les élus et services de la Commune de Valserhône se sont réunis le lundi 4 mai pour envisager les modalités de cette reprise.

### **A ce jour voici les éléments confirmés par l'Education Nationale :**

- Toutes les écoles de Valserhône s'inscrivent dans la démarche de ré-ouverture.
- Niveaux concernés dans un premier temps entre le 14 mai et le 2 juin : grandes sections de maternelles // CP // CM2
- Organisation générale : accueil des élèves en demi-classe (10 enfants en maternelle et 15 en primaire maximum)

### **Éléments complétés par la Commune de Valserhône :**

- Demi-pension : des plateaux-déjeuners froids préparés par le prestataire de restauration scolaire habituel, seront proposés aux enfants demi-pensionnaires. Les plateaux seront pris sur place dans la classe selon un protocole strict de nettoyage des espaces que nous vous communiquerons jeudi.

### **Calendrier de reprise :**

- Du 5 au 7 mai : les enseignants prennent contact avec les familles pour connaître le nombre de retours d'enfants et pouvoir organiser les temps d'accueil (accueil physique / accueil à distance)
- Jeudi 7 mai : nouvelle réunion entre les services de l'Education nationale et de la Commune de Valserhône : coordination et décision sur tous les sujets en cours de préparation
- Pré-rentrée des enseignants : du 11 au 13 mai 2020
- Rentrée des élèves : jeudi 14 mai 2020 au matin
- Première période de rentrée : du 14 mai au 2 juin

### **Seront précisés jeudi 7 mai courant de la journée :**

- Les horaires d'entrée / sortie des écoles
- Le plan sanitaire local détaillé propre à chaque école
- Le fonctionnement global (péri-scolaire – transport etc...)

Cette première période de reprise réduite, du 14 mai au 2 juin, doit être considérée comme un temps d'observation des fonctionnements. Les ajustements seront effectués au fur et à mesure et montreront la capacité de monter en puissance dès le 2 juin, deuxième période identifiée par le Chef de l'Etat pour élargir la reprise.

La priorité absolue de l'Education Nationale et de la Commune de Valserhône étant la protection sanitaire des enfants et des personnels enseignants et encadrants, aucune concession ne sera faite sur le plan sanitaire.

Bien évidemment cette organisation ne sera effective que sous réserve d'une autorisation du Gouvernement dictée par l'évolution sanitaire quotidienne département par département.

**Rendez-vous jeudi 7 mai après-midi pour toutes les autres informations.**